

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| LA CRISE POLITIQUE | 1 |
| ▶ La poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route – Refondation de la CENI | 2 |
| ▶ La question du retour de Marc Ravalomanana et des exilés..... | 4 |
| ▶ Divers | 4 |
| DROITS HUMAINS -GOUVERNANCE | 6 |
| ▶ « Prisonniers politiques » | 6 |
| ▶ Epreuve de force entre la Police et la Justice suite au décès d'un magistrat | 7 |
| ▶ Médias..... | 9 |
| ▶ Droits des enfants, éducation, santé maternelle et infantile | 9 |
| ▶ Gouvernance | 10 |
| ECONOMIE – SOCIAL – ENVIRONNEMENT..... | 10 |
| ▶ Coopération | 10 |
| ▶ Permis miniers, exploitation pétrolière, accaparement de terres..... | 11 |
| ▶ Trafics de bois précieux..... | 12 |
| ▶ Monde des affaires | 12 |
| ▶ Divers | 13 |

LA CRISE POLITIQUE

02/01 – Le discours de vœux du président de la transition n'a pas répondu aux attentes. Un des sujets sensibles n'a été abordé, tel que la libération des prisonniers politiques, le malaise qui apparaît à nouveau dans l'armée, le conflit justice-police... Un discours très convenu évitant d'aborder les sujets qui fâchent. Sa position politique, il la dévoilera dans quelques jours lorsqu'il s'adressera aux institutions. *Tribune* écrit : « *L'attitude du président de la HAT donne l'impression que le pays va bien et que la résolution des problèmes évoqués et mis en évidence par certaine presse, n'est pas très importante. (...) A beaucoup d'égards, ce genre de comportement à l'égard de la population ressemble à une volonté manifeste d'infantilisation des électeurs* ». Cependant, Andry Rajoelina n'a pas manqué de déplorer « *l'air pollué de la lutte des sièges, l'atmosphère enfumée par l'égoïsme ainsi que la création de foyer de tension ici et là* », manifestant un aveu d'impuissance face aux politiciens : « *les politiciens font la loi, les marchandages politiques ont pris le dessus sur toute autre forme de débat* », a-t-il regretté.

06/01 - Présentations de vœux à lavoloha : le président de la Transition aura besoin de 4 jours de cérémonies. Le palais d'État d'Iavoloha ne peut visiblement pas contenir tous ensemble les nombreux invités à ces festivités destinées au privilégiés du régime, accompagnés de leur conjoint, écrit *Tribune*, qui en dénonce le coût, alors que des mesures d'austérité ont été fortement recommandées au sein de toutes les institutions étatiques.

12/01 – 1^{ère} journée de cérémonie de vœux au palais présidentiel : Andry Rajoelina prend une option sur les présidentielles et affirme sa volonté d'organiser des élections en 2012. Le chef de l'Etat balaye les objections techniques qui pourraient laisser penser que les scrutins ne pourront pas se tenir avant 2013. Il réfute l'accusation qui lui est faite de vouloir prolonger indéfiniment la transition. En conclusion de son discours, il déclare : « *J'ai confiance en votre soutien dans l'avenir* », ce que l'auditoire a interprété comme une déclaration de candidature à la prochaine présidentielle. Le ministre des Finances et du budget, Hery Rajaonarimampianina, a parlé de « *45 millions Ar réservés pour les prochaines élections* ». Même si le calendrier et l'ordre des scrutins ne sont pas encore arrêtés, le ministre a confié que « *quatre élections devraient probablement se tenir en 2012* ». L'usage du bulletin unique a été confirmé. Andry Rajoelina a venté les mérites de la Transition en matière de gestion macro-économique. L'Etat a honoré tous ses engagements extérieurs vis-à-vis de ses débiteurs, jamais aucun régime n'a amassé un tel montant de réserves de devises (mais les redevances et autres taxes des grandes socié-

tés minières qui se préparent ou qui sont déjà dans la phase d'exploitation et ont commencé leurs exportations y sont pour quelque chose, notent les commentateurs). Le président de la transition a annoncé la fin des délestages, référence implicite à un récent contrat de location de groupes électrogènes. A terme, il a annoncé des solutions reposant sur les centrales hydroélectriques (le potentiel du pays est très largement inexploité) et les énergies renouvelables. Il a avancé que cette année verra le commencement de l'exploitation de l'énergie éolienne à grande échelle. Enfin, sur le plan social, il a indiqué que sur les 241 Centres de santé de base (CSB) qui ont été fermés en 2009, l'État a réussi à en rouvrir 180. Aucune annonce n'a été faite concernant la situation des détenus politiques.

Parmi les invités à la cérémonie, la presse a noté la présence du Père Pedro, qui représentait son association Akamasoa et que l'on dit proche du pouvoir. Seul Mgr Odon Razanakolona, de l'Église catholique, a été aperçu à la table réservée aux quatre chefs d'Églises du FFKM, aux côtés du Père Pedro. La mouvance Zafy a boycotté la cérémonie, tandis que la mouvance Ratsiraka n'a reçu aucune invitation. 2.400 personnes ont été invitées, pour un budget qui excéderait les 70 millions Ar.

13/01 - Poursuite des cérémonies de présentation des vœux : la communauté internationale fait savoir que l'application de la feuille de route reste fragile et insuffisante. L'avertissement a été prononcé par le doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur d'Algérie, qui met l'accent sur la fragilité du processus : tout dépend en grande partie des acteurs politiques malgaches. Il rappelle les « échecs » et les « déceptions qui ont marqué toutes les tentatives de sortie de crise précédentes ». « Les atermoiements, les faux-fuyants et les revirements doivent être bannis, si l'on veut que le processus actuel soit mené à bon port », prévient-il. « Il en est de même de la politique du fait accompli et de la précipitation qui a montré ses limites et qui ne peut s'accommoder avec les rendez-vous électoraux majeurs en perspective », allusion probable, entre autres, au référendum constitutionnel du 17 novembre 2010. Dans sa réponse, Andry Rajoelina s'est efforcé de rassurer son auditoire, réaffirmant sa volonté de consolider les acquis et de ne pas prolonger la transition. Il admet cependant que « la gestion de la transition consensuelle et inclusive n'est pas sans difficulté ». 300 invitations avaient été lancées. 16 chefs de mission diplomatiques, consuls représentants d'organisations internationales étaient présents à la cérémonie. L'ambassade des États-Unis a envoyé un attaché politique.

► La poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route – Refondation de la CENI

03/01 - Une session extraordinaire du parlement annoncée pour le 9 janvier. Après le vote « d'insertion de la feuille de route dans l'ordonnancement juridique », qui a clôturé la session ordinaire fin décembre, l'adoption des textes régissant la CENI, ainsi que le Conseil du Fampihavanana malagasy [chargé de la réconciliation nationale], attendent le CST et le Congrès. L'élaboration d'une proposition de loi sur la CENI fait actuellement l'objet de consultations des entités politiques et de la société civile par un expert électoral du système des Nations Unies, Me Flavien Misoni Mbayaha, de nationalité congolaise.

La loi sur les partis, le statut de l'opposition ainsi que la loi électorale feront l'objet de réexamen. Ces textes avaient été adoptés par la précédente législature. Les nouveaux parlementaires intégrés dans le cadre de l'élargissement des Assemblées entendent pouvoir remanier les dispositions prises avant la signature de la feuille de route. Une exigence qui n'est pas du goût des partisans du régime. Andry Rajoelina n'écarte cependant pas l'idée d'un réexamen des projets de loi déjà adoptés au parlement, pour corriger les incohérences des textes électoraux. Ce serait le cas du code électoral, de la Cour électorale spéciale (CES), ou encore du texte relatif aux partis ou celui portant statut de l'opposition et des partis d'opposition. Des textes votés au forceps par le parlement avant sa recomposition mais dont la plupart n'ont pas encore passé le contrôle de conformité constitutionnelle de la HCC.

04/01 - Le premier conseil de gouvernement de l'année examine le projet de loi sur la CENI. Sa recomposition reste le dernier élément à mettre en place pour pouvoir engager les procédures finales de sortie de crise que sont les élections. Elaboré avec les Nations Unies, le projet de loi comporte 80 articles. Le président de la CENI serait nommé après une procédure d'appel à candidature. Hery Rakotomanana, actuel président serait donc remplacé. Les postulants devraient être âgés de 45 ans au minimum, n'avoir appartenu à aucune organisation ni formation politique durant les 10 dernières années et être titulaires d'une maîtrise avec au moins une expérience de 15 ans dans une activité qui pourrait servir la CENI. L'organe serait composé de 24 membres, dont 10 pour la société civile (observateurs des élections, avocats, journalistes, magistrats, syndicalistes...), 11 pour les signataires de la feuille de route, 2 au titre des ministères des collectivités (Intérieur et Décentralisation). Le 24ème poste serait réservé au président qui ne sera donc issu d'aucune formation politique. En outre, chaque candidat à l'élection présidentielle pourrait désigner deux représentants, par niveau, qui siègeraient de plein droit en tant qu'observateurs auprès de la CENI et de ses démembrés, à partir de la date de la publication de la liste officielle des candidats jusqu'à la proclamation définitive des résultats.

Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de la délégation Ravalomanana, fait montre de prudence face à ce projet qui doit encore être entériné par le parlement. Il note « une certaine précipitation » du pouvoir. « Il ne sert à rien de précipiter les élections si c'est pour tomber dans une nouvelle crise post électorale », prévient-il.

06/01 - Plusieurs sessions extraordinaires du parlement ne sont pas à exclure pour venir à bout des textes à adopter pour poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route. La 1^{ère} session, d'une durée de 12 jours, doit débattre en priorité du texte sur le fonctionnement de la nouvelle CENI. Mais les travaux parlementaires devront inclure plusieurs autres textes, dont la ratification du financement additionnel de 52 millions de dollars de la Banque mondiale dans le cadre de l'aide d'urgence au soutien de la biodiversité, l'adoption du code d'éthique et de bonne conduite et l'adoption des mesures d'apaisement et d'amnistie. Ces perspectives, dont fait état Elia Ravelomanantsoa, l'une des porte-paroles du gouvernement, qui insiste sur les dispositions préalables à adopter pour aller dans les meilleurs délais vers les élections, coïncident avec l'annonce du retour d'une mission de la Troïka.

La CNOSC favorables à deux départements au sein de la CENI. Pour André Rasolo, l'un des 4 co-présidents de l'organisation de la société civile, un premier département, présidé par la société civile, serait chargé de l'organisation technique des élections, le second, présidé par des politiques, aurait en charge l'observation des élections. La société civile estime que la présidence doit lui revenir et une dizaine de candidatures ont été déjà recensées, parmi lesquelles des membres du KMF/CNOE, avance son président, Ernest Razafindrabe. Les formations politiques pourraient s'accommoder de cette proposition.

07/01 - La Plate-forme nationale des organisations de la société civile (PFNOSCM) dirigée par Lalao Rاندriamampionona pose ses conditions en se démarquant de son groupement d'appartenance, la CNOSC. Elle conditionnerait la réussite du processus de résolution de crise à l'adoption de différentes mesures. Pour que les élections soient crédibles, il est impératif, d'après elle, que toutes les sensibilités et forces vives soient représentées au sein des institutions de la transition et que soit réalisé un réel climat d'apaisement (libération des détenus politiques, retour des exilés, réouverture des stations audiovisuelles). Une CENI recomposée fait également parti des conditions requises.

09/01 - L'OIF remet en cause les lois électorales. Un rapport d'étape de l'Organisation, rédigé en septembre 2011¹, met en lumière les carences des projets de loi votés par le parlement. « *Certes, le travail législatif de rénovation a été largement entamé, mais il demeure inabouti* », note le document, fruit de quatre missions franco-phones. Il évoque, entre autres, les incohérences des textes par rapport à la Constitution de la IV^{ème} République et la feuille de route. Au-delà des contradictions internes dans les dispositions des textes adoptés, le rapport soulève des problèmes au niveau des procédures. « *Tous ces textes de lois adoptés sont non-conformes à la Constitution du 11 décembre 2010* », conclut la mission de l'OIF. Le projet de loi portant code électoral, celui relatif à la Cour électorale spéciale (CES) ainsi que d'autres textes, dont ceux relatifs aux élections présidentielles et législatives, ont été adoptés au pas de charge par le parlement, avant sa reconstitution fin 2011.

10/01 – Ouverture de la session extraordinaire du parlement : 4 projets à examiner. Le projet de loi d'amnistie ne figure pas à l'ordre du jour préétabli par l'Exécutif alors qu'il est très attendu par de potentiels et éventuels candidats qui ont des comptes à rendre à la justice. Les 12 jours de la session seront pour l'essentiel consacrés à l'examen du projet portant réorganisation de la CENI. Le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, a noté qu'une prolongation ou une nouvelle session extraordinaire est vivement souhaitée pour examiner le projet de loi d'amnistie qui en serait encore au stade de la préparation. Quant à la libération des détenus politiques, elle relèverait désormais selon lui de l'Exécutif car elle est inscrite dans la feuille de route qui est désormais une loi à exécuter, ayant été insérée dans le cadre juridique national.

11/01 - « Le gouvernement souhaite l'adoption des textes relatifs à la mise en place des institutions transitoires avant la fin du mois », a déclaré Elia Ravelomanantsoa, ministre de la Culture et l'une des porte-parole du gouvernement. Il s'agit de la CENI, du Comité pour le Fampihavanana malagasy (CFM) et de la Cour électorale spéciale (CES). L'adoption du Code électoral est aussi prévu, et ce avant l'examen des mesures d'apaisement. « *Nous aimerions donner une preuve de notre bonne foi dans la mise en œuvre de la feuille de route avant la réunion du CPS de l'UA avant la fin du mois* », se justifie-t-elle. Si ces délais doivent être tenus, les parlementaires risquent de devoir adopter ces textes au pas de charge, comme lors de la session précédente. La tâche ne s'annonce pas facile. Le gouvernement et le parlement ont en outre la lourde responsabilité de se pencher sur les remarques de l'OIF, notamment sur le problème récurrent de la hiérarchie des textes entre la Constitution et la feuille de route. La CNOSC fait part de son scepticisme, regrettant au passage l'absence d'engagement de la HCC dans ce débat constitutionnel.

Zafy Albert reste inflexible : il ne désignera pas de représentants au sein des institutions de la Transition. Certains de ses collaborateurs et des alliés d'opposition au régime, dont Mamy Rakotoarivelo, continuent de chercher à le convaincre de faire la démarche mais l'ancien chef de l'Etat campe sur ses positions.

¹ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/20/85/448497/71823500.pdf> (édité de *Tribune du 12/01/12*) et rapport complet (65 p.) : <http://storage.canalblog.com/31/39/448497/71823539.pdf>

13/01 - Des articles des projets de loi sur la CENI sèment la discorde au sein du Congrès. Des amendements seront déposés. Les divergences de points de vue portent essentiellement sur la question de la représentativité des partis politiques au sein de la commission chargée de l'organisation technique des élections, en particulier au niveau des démembrements de la CENI dans les régions et les districts. A ces niveaux en effet, un accord doit être trouvé entre les formations politiques pour désigner 3 représentants. Problème identique pour la désignation des représentants de la société civile. Plusieurs membres du Congrès se disent en outre préoccupés par la possibilité de faire financer les activités de la CENI par des ministères, au risque de compromettre son indépendance.

Roland Ratsiraka : « *Il faut inclure plus de techniciens dans les structures de la CENI* ». Le neveu de l'Amiral développe une analyse critique du projet de loi qui devra être adopté par le parlement. Il conteste notamment sur le fait que son président soit désigné suite à une procédure d'appel à candidatures. Il craint que ce soit l'occasion d'un retour des politiques à la tête de l'institution. Les administrateurs civils devraient occuper selon lui un tiers de sièges, jusque dans ses structures déconcentrées. Il faut éviter d'utiliser des moyens financiers venant des institutions dont les chefs sont susceptibles de se présenter aux élections. C'est la raison pour laquelle il faut exiger la démission du président ou des membres du gouvernement qui se porteront candidats aux élections.

14/01 – Le Congrès adopte le projet de loi sur la refonte de la CENI, après avoir procédé à quelques retouches, parmi lesquelles la décision de faire arrêter le calendrier électoral par la CENI, en concertation avec la communauté internationale. La publication de celui-ci devra intervenir dans les 60 jours suivant la mise en place du bureau permanent de la CENI, contre 30 jours dans le projet initial.

Cette prolongation relance le débat sur la possibilité de tenir toutes les élections courant 2012. L'objectif d'Andry Rajoelina d'organiser un premier scrutin début mai paraît compromis. Le texte doit encore être adopté par le CST et revenir devant le Congrès avant promulgation. D'après le code électoral, la convocation des électeurs exige un délai de 90 jours. L'adoption de la loi sur la CENI est nécessaire au lobbying qu'envisage de conduire le ministère des Affaires étrangères auprès des instances internationales, notamment auprès des Nations Unies, d'ici une dizaine de jours.

► La question du retour de Marc Ravalomanana et des exilés

06/01 - La mouvance Ravalomanana maintient sa position concernant le retour de l'ancien président : elle explique que « *le président Ravalomanana n'a pas besoin d'amnistie. La libération des détenus politiques, tout comme l'arrêt des poursuites n'ont pas non plus besoin du parlement car il s'agit de mesures administratives* », soutient Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de délégation. Le président de la chambre basse prend exemple de son cas pour illustrer ses propos. « *Je suis en liberté provisoire. Le premier ministre peut donner un instruction au ministre de la Justice, qui, à son tour saisit le doyen des juges d'instructions pour abandonner les poursuites à mon encontre* », décrit-il.

10/01 - L'armée est toujours opposée au retour de Marc Ravalomanana. Le général Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, a rappelé l'« *inquiétude* » que cette perspective suscite par rapport au maintien de l'ordre public. Une « *inquiétude qui se fonde sur des éléments recueillis sur le terrain* », affirme-t-il. L'officier général a cependant précisé que les Forces armées n'opposeront pas leur veto à une éventuelle décision politique favorable au retour de l'ancien président. Andry Rajoelina a récemment déclaré sur un ton de défi, qu'« *il [Marc Ravalomanana] peut rentrer. Personne n'a peur de lui* ».

12/01 - Cérémonie de vœux au palais présidentiel : le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, a défendu dans son allocution les intérêts de l'ancien président en exil, en déclarant : « *la cérémonie a été un peu triste, car il y a encore des malgaches à Madagascar, qui ne jouissent pas de leur liberté à cause de la politique et il y a aussi des malgaches qui sont obligés de rester en exil toujours à cause de la politique* ». Il n'a pas manqué de souligner que l'actuelle transition se doit de respecter intégralement la feuille de route. En conclusion, et profitant de la diffusion en direct de la cérémonie, il a annoncé une nouvelle fois le retour imminent au pays de Marc Ravalomanana, provoquant des huées et des sifflets dans l'assistance. « *La date de son retour est déjà définie et a été soumise à l'approbation de Marius Fransman* », a-t-il affirmé. Et d'ajouter que le président de la Transition sera informé de cette échéance. Mamy Rakotoarivelo s'est adressé particulièrement à Andry Rajoelina en lui demandant de prendre en considération l'expérience sud africaine pour en tirer des leçons. « *On se rappelle que les Africains du Sud ont libéré les détenus politiques et rapatrié les exilés avant de procéder aux élections* », a-t-il soutenu. Les leaders des formations proches du pouvoir ont condamné fermement l'intervention jugée partisane et déplacée du président du Congrès dans le cadre d'une cérémonie officielle.

► Divers

06/01 - Attentat à la bombe dans une banque. Un colis piégé a été remis à un caissier de la BFV-SG. Il contenait une bombe artisanale qui a pu être désamorcée. L'Express écrit : « *On les croyait enfouies à jamais [les bombes artisanales] avec la signature de la feuille de route et la Transition cogérée. C'est mal connaître les apprentis terroristes qui continuent à s'amuser avec ces explosifs artisanaux dont la seule vertu, pour le moment, est*

leur incapacité d'exploser et de faire des victimes. (...) Il s'agit de faire peur et de faire comprendre à l'opinion que rien n'a été réglé. (...) Avec tous les foyers de tension ici et là, il n'est pas exclu qu'on recoure à ce genre de « lobbying » pour faire fléchir l'État. Mais il est difficile de mettre une tête sur celui qui a placé cette « bombe » pour pouvoir en tirer une conclusion. Les « suspects » sont nombreux. Il y a ceux qui réclament la libération des soi-disant détenus politiques avec un ultimatum à la clé lequel a expiré à Noël sans le moindre effet. (...) Et il y a les enseignants-chercheurs de l'université qui courent depuis trois ans derrière le règlement de leurs heures complémentaires, en grève depuis 3 semaines. (...) Les sous-officiers sont aussi des boucs émissaires tout trouvés avec leur mouvement de contestation entamé il y a une semaine et l'ultimatum adressé à la HAT pour qu'elle concrétise les promesses faites en 2009. (...) Les magistrats en grève depuis le 9 décembre et la mort de l'un des leurs sous le coup de boutoir des policiers et qui réclament, en vain, la tête du patron de ces derniers pourrait aussi se trouver dans le box des accusés. (...) Ces séries de revendications constituent un véritable cocktail explosif dont le détonateur commun pourrait se trouver dans un colis piégé. À moins qu'il s'agisse aussi d'une grosse machination pour faire porter le chapeau des actes de déstabilisation à ces entités qui râlent et leur enlever toute crédibilité. C'est de bonne guerre depuis trois républiques et il semblerait que la 4ème ne fasse pas exception ». 4 employés de la BFV-SG ont été enquêtés.

07/01 - « Eglise catholique : un an sans cardinal... » titre La Gazette, qui s'étonne que Mgr Odon Razanakolona, archevêque d'Antananarivo, nommé en 2005, n'ait pas été « *promus* », comme l'ont été ses prédécesseurs, au siège épiscopal de la capitale. L'absence durable d'un cardinal à la tête de l'Eglise catholique de Madagascar est une anomalie, estime le quotidien. Le cardinal Armand Gaétan Razafindratandra, très lié à Marc Ravalomanana, est décédé le 9 janvier 2011. Mgr Odon Razanakolona pourrait se voir reprocher par le Vatican un manque de prudence dans la conduite des affaires. Le putsch du 17 mars 2009 s'est en effet déroulé au siège de l'épiscopat et l'évènement a éclaboussé l'Eglise catholique. Le pasteur Lala Rasendrasahina, président du FJKM, présent à la rencontre, a été emmené et brutalisé par les militaires sous les yeux du prélat qui ne s'y est pas opposé. L'épisode du reste a presque réduit à néant une des fiertés de la chrétienté malgache : le FFKM, un exemple particulièrement réussi de l'intégration œcuménique entre l'Eglise catholique et les Eglises protestantes.

09/01 - Les membres du COSOFAM (Corps des Sous-Officiers des Forces Armées Malagasy) exigent la démission du ministre des Forces armées si leur revendication n'est pas satisfaite. Ils réclament l'exemption de taxe sur leurs salaires, selon une promesse de la HAT de 2009. Leur ministre de tutelle a refusé de les recevoir mais il a fait part de l'intention du gouvernement de répondre en partie à leurs revendications. Il effacerait une partie des retenues sur salaires à l'origine du conflit.

La mouvance Zafy prépare une manifestation publique pour commémorer l'inauguration par Andry Rajoelina de la Place de la Démocratie à Ambohitovo le 17 janvier 2009, au tout début du mouvement qui a conduit au renversement du régime². Un lieu qui est désormais interdit à tout rassemblement public, autre que culturel ou festif. Une demande d'autorisation sera déposée à la préfecture de police, pour respecter les procédures. En cas de refus, la mouvance indique que les manifestants auront à décider par eux-mêmes de la suite à donner. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana et président du Congrès, s'est refusé à prendre position dans l'immédiat sur cette initiative. Zafy Albert a lancé un appel à la société civile, à l'armée, aux opérateurs économiques, aux grands corps de l'Etat et aux chefs traditionnels pour qu'ils relancent le dialogue malgacho-malgache. L'ancien chef de l'Etat confirme son désaccord sur les modalités de mise en œuvre de la feuille de route. Il ne désignera aucun membre pour siéger au parlement de la Transition. Il propose enfin que tous les membres de l'actuelle CENI soient renouvelés.

14/01 – La mouvance Zafy et ses alliés se disent déterminés à organiser un dépôt de gerbe le 17 janvier Place de la Démocratie. Des invitations ont été remises aux représentations étrangères. Les organisateurs se sont rendus à la préfecture de police et à la communauté urbaine pour s'enquérir de la suite donnée à leur demande d'autorisation mais les services concernés se renvoient la balle et n'ont pas encore tranché. « *Des mesures seront prises au niveau de l'Organe mixte de conception ainsi que de l'État-major mixte opérationnel* », a seulement indiqué le préfet de police. Le commandant de la circonscription régionale de gendarmerie, le général Richard Ravalomanana, a réagi en mentionnant qu'il n'appartient pas au premier ministre d'octroyer l'autorisation d'un tel rassemblement (Selon *Midi*, en effet, Omer Beriziky aurait donné son accord).

10/01 - Le pasteur Mailhol, leader de l'Eglise Apokalypsy, créé un nouveau parti dénommé Gideon, Fandresena ny Fahantrana eto Madagasikara (GFFM). Objectif : permettre au pasteur d'accéder à la présidence de la République, comme des « *prophéties* » le lui ont promis depuis l'an 2000. Le GFFM recenserait déjà 900.000

² En janvier 2009, celui qui n'était encore que le maire de la capitale n'avait pas eu le droit de s'exprimer sur les médias officiels, tandis que sa station de TV Viva avait été fermée. Se disant victime de la « *dictature* » de Marc Ravalomanana, il a décidé de créer cette place de la Démocratie, au jardin d'Ambohitovo, pour lui et pour tous ceux qui se considéraient comme bâillonnés par le régime. Attachée aux libertés et à la démocratie, la population a suivi massivement le maire dans sa démarche et a participé aux meetings de la Place de la Démocratie, ainsi qu'à ceux sur la Place du 13-Mai. Ayant accédé au pouvoir, Andry Rajoelina a subitement interdit les meetings sur la Place de la Démocratie, a clôturé la Place du 13-Mai et a verrouillé les stations publiques...

membres dans toute l'île, affirment ses dirigeants, qui précisent que le parti respectera la laïcité de l'Etat et ne fera « aucune exclusion raciale ou religieuse ». L'entité religieuse Apokalypsy compterait un peu moins de 2 millions de membres. Le pasteur Mailhol est la 6ème personne à avoir officiellement annoncé sa candidature aux prochaines présidentielles.

11/01 - La grève des enseignants-chercheurs de l'université d'Antananarivo s'étend aux 6 universités. Le SECES a pris cette décision lors de son conseil national. « Aucune des revendications du SECES déjà négociées et acceptées par le gouvernement, n'a été réalisée jusqu'à aujourd'hui », a regretté Armand Rasoamiaramana, président national du syndicat. La grève dans la capitale dure maintenant depuis près d'un mois. Les étudiants ont aussitôt annoncé un sit-in pour exiger le dénouement de cette crise qui s'éternise. Le syndicat indique qu'il va porter plainte auprès du Conseil d'Etat pour non-application du jugement en date du 18 mars 2010, dans lequel le SECES a obtenu gain de cause concernant l'application de 3 décrets relatifs au paiement d'heures complémentaires et d'« indemnités de recherche et de risque ». Le président du syndicat a également déclaré que « la démission de l'actuel ministre des Finances est de mise car il n'a pas tenu parole ». Il dénonce les « salaires exorbitants » des hauts responsables de l'Etat et les dépenses « inutiles » du pouvoir. Les universités fonctionnent, depuis des mois au ralenti. Ce sont les universités privées qui en profitent, déplore *La Gazette*.

12/01 - Le ministre des Finances, Hery Rajaonarimampianina, pointe du doigt la « mauvaise foi » des enseignants qui n'auraient pas encore transmis au ministère les dossiers relatifs à leurs heures complémentaires. Le Trésor public laisse entendre que les dossiers des enseignants-chercheurs comportent des aberrations et ne peuvent être instruits. Certaines sources évoquent la « disparition frauduleuse » des crédits destinés à satisfaire ces revendications.

14/01 - Le président de l'université d'Antananarivo annonce que les étudiants meneurs de la grève de protestation contre le mouvement des enseignants-chercheurs et qui ont érigé un barrage passeront en conseil de discipline. Le SECES rétorque qu'il défend le droit de grève des étudiants. « La rentrée officielle de l'université d'Antananarivo, de cette année académique 2011-2012, sera probablement repoussée », a annoncé Jean-Eric Rakotoarisoa, vice-président de l'université d'Antananarivo.

DROITS HUMAINS -GOUVERNANCE

13/01 - Liban : encore une travailleuse décédée, annonce le syndicat des professionnels de diplômés en travail social (SPDTS). La famille n'a pas encore pu accueillir sa dépouille malgré toutes les interventions entreprises depuis l'annonce du décès, le 26 décembre. L'employeur a informé la famille que sa fille, âgée de 22 ans, était décédée d'un « arrêt cardiaque ». L'agence de placement nie en bloc toute responsabilité. « On ne peut plus tolérer ce genre d'attitude de la part de l'Etat et encore moins des agences de placement qui ne respectent pas le minimum de droits de l'homme » a affirmé la présidente du syndicat, Norotiana Jeannoda. « Il est actuellement grand temps de se pencher sur ce problème » conclut-elle. Le bilan du syndicat est de 19 décès pour la période 2009 à 2011. En 2011, 676 travailleuses malgaches du Liban sont rentrées au pays. Parmi elles, 332 ont bénéficié d'un soutien psychosocial du SPDTS, 85 ont été rapatriées avec enfant. Par ailleurs, 471 demandes de rapatriement ont été déposées auprès du syndicat. Une légère amélioration des conditions de vie des femmes migrantes a cependant été constatée. Le pourcentage des femmes qui n'ont pas pu achever leur contrat est passé de 80% en 2010 à 57% en 2011. De nombreuses jeunes femmes qui restent en contact avec le SPDTS se plaignent toujours des maltraitances quotidiennes qu'elles subissent sur leur lieu de travail. Les unes sont « séquestrées » par leur employeur qui les obligent à signer le renouvellement de leur contrat, les autres sont obligées de passer d'un patron à un autre. Ces plaintes sont déposées non seulement par des femmes migrantes au Liban mais également par celles des autres pays de destination tels que la Jordanie, Dubaï, Maurice, le Koweït ou encore le Qatar. Le SPDTS indique que la maltraitance à l'endroit des femmes malgaches migrantes se fait de plus en plus ressentir dans les pays africains, dont le Sénégal. « Le cas des pays africains est particulier dans la mesure où ce sont les ressortissants malgaches en mission sur place qui pratiquent la maltraitance sur des jeunes femmes migrantes », a précisé Norotiana Jeannoda.

► « Prisonniers politiques »

03/01- Christine Razanamahaso, ministre de la Justice, rappelle que la libération des détenus politiques devra respecter les procédures et être organisée dans une ambiance « paisible ». Une manière de répondre à l'impatience des mouvances d'opposition et de rejeter l'ultimatum lancé par Zafy Albert. La justice se doit de ne faire aucune distinction entre les affaires à caractère politique et les affaires de droit commun, estime-telle. Lalatiana Ravalolomanana (mouvance Zafy) ne partage pas cette analyse, elle rappelle qu'en 2009 on a pu faire sortir de prison les prisonniers politiques du précédent régime sans recourir à une procédure judiciaire.

09/01 - Association Otrikafo : « D'abord la prison, l'amnistie ensuite ! ». Pour son président, Rajaonah Andrianjaka, il est temps d'éradiquer la culture de l'impunité. Que ceux qui sont reconnus pour avoir détourné des fonds publics et pour avoir commis un homicide soient jugés. Parmi eux, figurent Didier Ratsiraka, Marc Ravalolo-

manana, Tantely Andrianarivo et Pierrot Rajaonarivelo. L'Etat a commis une erreur en laissant Didier Ratsiraka rentrer sans l'avoir jugé. La HAT continue ainsi à pratiquer la culture de l'impunité. « *Il faut les juger tous, et qu'ils purgent leurs peines s'ils sont condamnés. On verra plus tard s'ils méritent de bénéficier d'une amnistie, mais qu'ils purgent d'abord leurs peines* », souligne Rajaonah Andrianjaka. « *Toutes ces formes de corruptions qui règnent dans le système judiciaire, au sein de la gendarmerie et de la police nationale, dans les hôpitaux et au sein des services des douanes sont le résultat d'une mauvaise interprétation de la notion de consensualité et d'inclusivité. C'est devenu un gouvernement de bandits* » martèle-t-il.

Me Hanitra Razafimanantsoa : « Les détenus politiques n'ont besoin ni d'amnistie, ni de grâce ». Pour l'avocate de la mouvance Ravalomanana, « *les détenus politiques sont tous ceux qui ont été emprisonnés pour des différends politiques durant la crise de 2002 et de 2009. Ces prisonniers doivent tous bénéficier d'une cessation de poursuite comme le stipule l'article 16 de la feuille de route. Ils n'ont pas besoins d'amnistie, ni de grâce, des mesures qui sont réservées aux détenus déjà condamnés* ». L'avocate souligne que les détenus politiques ne sont pas encore condamnés et que certains ont encore procédé à des recours suspendant toute condamnation. Elle précise aussi que seul un président élu peut accorder une grâce aux détenus. La mouvance exige enfin l'application de l'article 20 de la feuille de route qui stipule le retour sans condition de tous les exilés politique, dont Marc Ravalomanana, le Notam pris à son encontre ayant été levé. Une quarantaine de personnes, dont des civils et militaires, auraient été emprisonnés pendant la crise de 2009.

Le Courrier indique que Sitraka, un fervent partisan du mouvement « *Hetsiky ny mpitondra fivavahana* » pendant l'affaire FIGN du 20 mai 2010, a succombé à une maladie qu'il l'a affectée durant sa détention préventive. D'après une source émanant de leur famille, l'hospitalisation des colonels Charles Andrianasoavina et Coutiti Assolent, inculpés dans la tentative de coup d'Etat du 17 décembre 2010, aurait été prolongée, en dépit de l'amélioration de leur état de santé. Les familles ont fait parvenir la liste des détenus aux instances internationales et une requête a été déposée auprès des représentants de la Troïka.

10/01 - Pour le premier ministre, Omer Beriziky, l'amnistie et la libération des détenus politiques sont devenues inévitables mais ne sont pas prioritaires. Le pouvoir donne l'impression de ne pas être en mesure de trancher, observe *L'Express*. Le débat s'annonce difficile entre un Exécutif désireux de limiter le nombre de détenus susceptibles d'être libérés et une opposition plus que jamais active. Le pouvoir n'entendrait pas classer les militaires impliqués dans les affaires FIGN et BANI dans la catégorie des détenus politiques. Ils n'ont d'ailleurs jamais affirmé leur appartenance à une quelconque mouvance politique d'opposition et ne relèvent pas de ce fait de l'article 16 de la feuille de route³. Ils relèvent du Conseil militaire, pour des actes qualifiés par le code militaire de rébellion et d'insubordination.

11/01 - La famille du lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina, détenu à la maison de force de Tsiafahy, exige qu'une enquête soit ouverte sur des faits supposés de maltraitance constatés par les médecins de l'hôpital de La Réunion où il a été transféré. L'officier y est placé sous soins intensifs depuis quelques semaines. Le ministère de la Santé réfute ces accusations. Le général Rasolomanga Rakotonirina, directeur de la sécurité des établissements pénitentiaires, déclare : « *Nous n'avons aucune objection à ce qu'une enquête soit menée pour être fixé sur cette affaire* ». *Le Courrier* estime que « *la version officielle concernant l'évacuation du colonel Coutiti peut également subir un démenti, car comme l'a annoncé également la version officielle, les deux détenus ont été victimes d'une même « maladie »* ».

11/01 - Une liste des personnes bénéficiaires de la cessation de poursuites judiciaires sera établie. Le comité ad hoc sur la mise en application de la feuille de route a décidé d'établir la liste des personnes devant bénéficier des dispositions de l'article 16 inhérent à la cessation des poursuites judiciaires à connotation politique, après adoption des projets de loi se rapportant à la mise en place des institutions restantes de la Transition et ceux touchant les élections.

12/01 - Cérémonie de vœux au palais présidentiel : remise de peine pour certains détenus mais pas d'annonce pour les détenus politiques. Le président de la Transition a accordé une remise de peine de 3 mois et une remise de peine totale pour des détenus de droit commun, respectivement à ceux qui sont âgés de moins de 25 ans et à ceux dépassant 65 ans. Il s'est gardé d'aborder la question de la grâce ou de l'amnistie des détenus politiques.

► Epreuve de force entre la Police et la Justice suite au décès d'un magistrat

³ Voir à ce sujet l'article de Newsmada sur le blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/92/32/448497/71738057.pdf>

03/01 - La ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, s'adresse aux magistrats en grève suite à l'affaire ayant causé la mort de leur collègue Michel Rehavana, afin qu'ils reprennent leurs fonctions pour traiter les dossiers urgents. Constatant que le cas des personnes gardées à vue pose des problèmes au niveau des cellules de détention et du respect des droits de l'homme, la ministre prend une certaine distance par rapport aux actions du syndicat des magistrats, sans pour autant leur adresser d'ultimatum. Pour tenter d'apaiser la contestation, elle indique que des arrestations de policiers seront encore opérées dans le sud et que les prévenus seront déférés à la justice. « *Afin de préserver l'ordre public, d'éviter les détentions arbitraires et pour ne pas décevoir les usagers de l'appareil judiciaire, j'en appelle à la sagesse de tout le monde* », a-t-elle conclu.

05/01 – Le Syndicat de la magistrature (SMM) adresse une lettre ouverte à la présidence pour déplorer l'attitude de l'Etat dans l'affaire de l'assassinat de Michel Rehavana, substitué du procureur de la République de Toliara par des éléments de la police nationale le 9 décembre. Il attire l'attention d'Andry Rajoelina et de Jean Omer Beriziky sur la gravité de la situation, en attendant l'assemblée générale décisive du syndicat le 16 janvier, au retour des vacances judiciaires. La lettre ouverte dénonce les pressions exercées par le pouvoir pour faire cesser la grève des magistrats. Selon eux, « *plusieurs personnes déjà identifiées et concernées par ces crimes ne sont nullement inquiétées* ». Le SMM se dit choqué par l'absence de délégation des autorités aux obsèques de Michel Rehavana alors que lors de la rébellion des FIGN en 2010, le président de la HAT avait assisté à la levée de corps d'un gendarme mort en mission. Le syndicat continue de réclamer la démission du ministre et contrôleur général de la police, Arsène Rakotondrazaka. Les magistrats estiment qu'il est scandaleux de constater que les arrestations des policiers rebelles et des assassins présumés du magistrat n'aient été exécutées qu'après une forte pression du SMM, appuyée il est vrai par le président de la Transition. Aussi, le syndicat s'interroge : « *Peut-on tolérer que dans un Etat de droit, le déferrement devant la justice des présumés responsables d'un crime fasse l'objet d'une âpre négociation ?* ».

La famille de Michel Rehavana a finalement accepté de recevoir les condoléances présentées par la police nationale. Cette dernière était dirigée par le contrôleur général de la Police Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure, accompagné de son secrétaire général, du directeur général de la police nationale et des directeurs généraux. Le pardon ne pourra pas être envisagé avant que l'enquête du tribunal soit bouclée, précise cependant le frère de la victime.

06/01 - Le doyen des juges d'instruction confie les suites de l'enquête à la police. Cette dernière a pour mission d'enquêter et d'arrêter les éventuels suspects. Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, confirme l'initiative : « *Le doyen des juges d'instruction a donné la délégation judiciaire à la commission d'enquête mixte qui, à son tour, a passé celle-ci à la police* », explique-t-elle. Désiré Johnson Rakotondratsima, indique que la police avait été dessaisie de l'enquête après le déferrement des 11 éléments des forces de l'ordre devant le doyen des juges d'instruction, le 27 décembre. La décision de confier les suites de l'enquête à la police est intervenue peu après la publication de la lettre ouverte du SMM aux responsables de l'exécutif. Elia Ravelomanantsoa, l'une des porte-paroles du gouvernement, affirme que « *l'ensemble du gouvernement d'union nationale se sent interpellé* » par celle-ci et se dit ouverte à la concertation.

10/01 - Le ministre de la Sécurité intérieure, Arsène Rakotondrazaka, a révélé que 14 nouveaux policiers impliqués dans l'affaire ont été identifiés mais que deux d'entre eux sont en fuite. « *Trois autres personnes vont également être déferées. Au départ, elles étaient entendues en tant que témoins mais pourront subir une enquête sur le fond* », a-t-il souligné. Mais il réfute avoir reçu une quelconque délégation judiciaire de la part du doyen des juges, comme l'avait indiqué la ministre de la Justice ; il affirme que l'enquête reste entre les mains de la commission mixte qui avait été chargé au départ du dossier. Celle-ci aura auditionné au total 25 suspects dont 5 ont, jusqu'ici, été placés sous mandat de dépôt. Le ministre s'engage à « *respecter les droits de l'homme* » dans le traitement de l'affaire et, en même temps, s'engage à améliorer les conditions de travail au sein de la police. Il annonce le recrutement de 400 nouveaux policiers pour lutter contre l'insécurité croissante et l'organisation de sessions de recyclage pour les effectifs en fonction. Arsène Rakotondrazaka tente visiblement de rassurer l'opinion et d'organiser sa défense avant la réunion du SMM prévue le 16 janvier, jour de la rentrée judiciaire. Il rappelle que la question de sa démission est de la compétence du président de la Transition et du premier ministre. Si le mouvement de contestation semble s'affaiblir au sein de la police, le bras de fer entre le ministre et le SMM se poursuit.

12/01 - Le SMM ouvre un nouveau front : il souhaite désormais engager le débat sur l'indépendance de la Justice. « *Les magistrats se lèvent pour que la Justice ait la place qu'elle mérite au sein de la Nation. Nous en appelons à la solidarité de tous, peuple, magistrats, gouvernement, société civile, communauté internationale, pour y arriver* », a fait savoir le président de la commission stratégique. « *Si la justice est réputée pour la corruption qui y règne, c'est parce qu'elle est instrumentalisée, les décisions qu'elle prononce ne sont pas respectées. Les politiques et les régimes qui se sont succédés, en vue de défendre des intérêts particuliers, ne lui accordent pas la place qu'elle doit occuper dans la gestion du pays* », regrette Didier Alban Razafindralambo. Les magistrats s'engouffrent ainsi dans la brèche ouverte par le régime, qui met en avant son combat pour la restauration de l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité. Le SMM souhaite ouvrir un débat de fond sur la ques-

tion. Il s'en serait entretenu avec les représentants de la Troïka de la SADC. L'affaire de Toliara aura été le déclencheur de ce mouvement naissant. Le syndicat maintient par ailleurs sa demande de démission du ministre de la Sécurité intérieure et exige le déferrement à la justice de tous les suspects. Dans son allocution lors de la présentation des vœux, Andry Rajoelina a lancé une menace à peine voilée à l'endroit des magistrats grévistes : « *toute réclamation qui risque de troubler l'ordre public n'est pas convenable. L'enquête progresse. Il faut que chacun prenne ses responsabilités pour éviter la souffrance de la population et préserver la sécurité* », a-t-il martelé. Le directeur régional de la police et le commissaire central de Toliara ont été entendus par la commission mixte d'enquête puis placés sous mandat de dépôt. Recherchés depuis plusieurs jours, deux commissaires de police impliqués dans l'affaire ont été arrêtés. L'amicale des commissaires de police s'insurge contre la décision prise par le doyen des juges et le procureur de la République. Elle revendique la libération dans les plus brefs délais de ces deux anciens responsables, en arguant que leurs chefs d'inculpation ne sont pas fondés.

14/01 - Les magistrats syndiqués invoquent leur droit de retrait. La tension persiste avec les autorités, malgré les progrès de l'enquête. Après le mot d'ordre de grève générale, le SMM menace d'exercer son « *droit de retrait* ». « *Devant le danger qui guette chaque magistrat dans l'exercice de ses fonctions, en l'absence de garantie réelle quant à son intégrité physique, nous ne pouvons qu'invoquer le « droit de retrait » inhérent à tout agent public lorsque sa fonction l'expose à un danger excédant le simple « risque du métier »,* a indiqué le SMM dans une lettre ouverte au premier ministre, Omer Beriziky. Il lui reproche de ne pas prendre les mesures nécessaires pour « *ramener un climat d'apaisement au sein des Cours et des tribunaux* ». Cette escalade intervient à la veille de l'assemblée générale du SMM, prévu le 16 janvier. Elle vise à échapper à l'éventualité d'une réquisition. Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, admet qu'il faut renforcer la sécurité des magistrats mais elle laisse entrevoir malgré tout la possibilité d'une telle mesure.

► Médias

05/01 – « Une convocation, des mises en garde : fin d'année 2011 tendue pour les médias malgaches », écrit RSF⁴. « *Les fêtes de fin d'année ont eu un goût amer pour la presse malgache. Une série de mises en garde adressées aux médias par divers membres du pouvoir font craindre un durcissement des relations entre autorités, qu'elles soient politiques ou militaires, et journalistes, alors que 2012 sera une année électorale très attendue. Il est regrettable que l'année 2011, pourtant globalement calme pour la presse, s'achève ainsi. Les incidents de la dernière semaine de l'année traduisent la fragilité de la situation actuelle, alors même que la transition politique n'est pas terminée. (...) A l'aube d'une année 2012 au cours de laquelle devraient se tenir les élections attendues depuis plusieurs mois, nous demandons au pouvoir – en premier lieu le ministère de la Communication – de respecter les critiques et commentaires sans multiplier les mises en garde, les avertissements et les menaces de retour de la censure* », a déclaré RSF. L'organisation appelle « *les médias à faire preuve de professionnalisme et demande à tous les acteurs du secteur de l'information de ne pas nourrir les tensions, de privilégier le dialogue, et de conserver des relations apaisées* ». Harry Laurent Rahajason a nié les affirmations renvoyant à des « *répressions* ». L'ancien journaliste *[du quotidien La Vérité, pro-HAT]* qui s'est fait connaître sous le pseudo « *Rolly Mercia* » a mis en avant « *des balises* » qui devraient prévenir des débordements et assainir le milieu de la presse.

09/01 - Création du Syndicat des Journalistes Malgaches (SJM). Rocco Rasoanaivo, journaliste de *La Gazette* en prend la présidence. Le syndicat demande, entre autres, la dissolution immédiate de la Commission d'éthique du journalisme. Lettres de mise en demeure, convocations de journalistes et autres intimidations de la part du ministère de la Communication ont été au centre de la rencontre entre les 70 journalistes qui ont répondu à l'appel du Comité provisoire de la presse (COPP). Le ministre de la Communication, Harry Rahajason, déclare saluer la constitution du Syndicat des journalistes malgaches (SJM). Il espère néanmoins que « *l'organisation a été mise en place pour améliorer la profession et non pour autre chose* ». D'après lui également, « *le ministère de la Communication et le syndicat ont les mêmes objectifs, à savoir la défense de la liberté de la presse, d'opinion et d'expression. Cependant, les démarches diffèrent quelque peu pour les deux entités* », estime-t-il.

► Droits des enfants, éducation, santé maternelle et infantile

06/01 - Ramener près de 950.000 enfants à l'école, telle est la priorité que Bruno Maes, représentant-résident de l'UNICEF assigne au gouvernement, à l'occasion de son départ pour une nouvelle affectation, au terme d'une mission de 5 ans. Beaucoup de parents ne parviennent plus à régler la cotisation des maîtres Fram qui sont à leur charge. Les écoles publiques, en principe gratuites, exigent ainsi des droits d'inscription de 10.000 à 15.000 Ar. Les kits scolaires et les cantines, promis par le ministère, se font attendre. Autres dossiers prioritaires pour l'UNICEF : le renforcement des campagnes de vaccination, la facilitation d'accès aux médicaments essentiels

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/66/20/448497/71640630.pdf>

et aux moyens de prévention contre les maladies courantes qui tuent les enfants, la poursuite des investissements en faveur de la défense des droits de l'enfant. Depuis le début de sa mission en octobre 2006, le représentant de l'UNICEF a investi et collecté près de 250 millions de dollars pour appuyer les différents programmes pour les enfants, les mères et les jeunes, dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et de l'éducation.

10/01 - Ministère de l'Éducation nationale : recrutement de 800 enseignants FRAM au programme 2012. Ces enseignants sont actuellement employés par des associations de parents d'élèves. Les candidats devront avoir effectué au moins 6 années de suppléance, être âgés de moins de 43 ans et posséder le baccalauréat. Ils bénéficieront d'une formation à l'Institut national de formation pédagogique (INFP). Le ministère s'engage par ailleurs à accélérer le paiement des subventions des enseignants FRAM en fonction. Les retards enregistrés depuis plusieurs mois ont été la source de vives tensions entre ces personnels enseignants et les services du ministère. Les parents d'élèves n'ont pas toujours été en mesure d'assurer leur prise en charge. Une situation qui a pu contribuer à favoriser les abandons de scolarité. Selon le ministère de l'Éducation nationale, il faut recruter 2.800 enseignants par an afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Selon la statistique de l'INFP, la Grande Ile dispose de 96.000 enseignants, composés de fonctionnaires, de contractuels et d'enseignants Fram. Ce chiffre représente tous les enseignants depuis les écoles primaires jusqu'aux lycées.

10/01 - Les travailleurs sociaux font défaut. « Madagascar ne compte aujourd'hui que 1.300 travailleurs sociaux », déplore Felix Rabemanambola, directeur de l'Institut supérieur en travail social. Ils jouent pourtant un rôle important dans un État de droit. « Les travailleurs sociaux interviennent dans tous les domaines où il y a des victimes », explique un formateur. Cette insuffisance de travailleurs sociaux se fait sentir essentiellement dans le domaine de la protection des enfants.

13/01 - Madagascar risque de ne pas atteindre l'OMD en matière de santé, surtout maternelle et infantile. Le manque de personnel médical demeure un problème non résolu. Depuis la réouverture de centres de santé de base (CSB), les Nations Unies ont appuyé le ministère de la Santé pour le recrutement de personnels médicaux mais son budget 2012 est en réduction de 50% et il risque de ne pas être en mesure de prendre en charge la rémunération des nouvelles recrues, redoute la représentante de l'OMS. Le ministère s'en défend et affirme pouvoir disposer de concours financiers de l'UNICEF et du FNUAP. 50 CSB restent fermés et 200 sont en sous-effectif. Pour l'OMS, la priorité est la réduction de la mortalité maternelle et infantile, ainsi que l'accompagnement du personnel médical des CSB.

► Gouvernance

05/01 – Les personnels de l'Inspection générale de l'État (IGE), en grève depuis un mois, dénoncent la nomination « suspecte » d'un directeur général par intérim à la tête de l'organisme. Ils exigent des explications « valables et satisfaisantes » de l'autorité hiérarchique et de la Présidence. Le directeur général de l'IGE aurait été limogé pour avoir tenté de couvrir les résultats de l'inspection effectuée à la Présidence. L'inspecteur d'État qui a effectué le contrôle avait refusé de présenter son rapport à sa direction générale, alors qu'un tel dispositif est systématique au terme de toute inspection.

Une partie des tracteurs achetés dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement indien et l'État malgache, en 2008, aurait fait l'objet d'une vente illégale fin 2011. De hauts responsables du ministère de l'Agriculture auraient vendu des engins gardés au ministère, au port de Toamasina et dans un centre de formation à Antsirabe. Un appel d'offres aurait été lancé discrètement et de manière très restreinte. La nouvelle équipe ministérielle se livre à des investigations. Plus de 400 tracteurs ont été livrés par le gouvernement indien, ainsi que 4 usines d'engrais. Une partie des tracteurs est arrivés sous le régime Ravalomanana et a été accordée à une société privée qui devait se charger de leur commercialisation. Avec la crise de 2009, le dédouanement des engins et des matériels a été suspendu pour insuffisance de moyens financiers. Le régime de Transition avait projeté de lancer des appels d'offres, les acquéreurs potentiels se chargeant alors du paiement des frais de douanes, mais le projet a été mis en veilleuse. 112 tracteurs ont été gardés dans des centres de formation et d'application de la mécanisation agricole. Les directions régionales de développement rural ont bénéficié de 93 engins.

ECONOMIE – SOCIAL – ENVIRONNEMENT

► Coopération

04/01 – Pour la 3^{ème} année consécutive Madagascar ne fait pas partie de la liste des pays sub-sahariens bénéficiaires de l' AGOA. Selon un communiqué de l'ambassade américaine, « Madagascar n'a pas rempli les critères sur les efforts de respecter les droits de l'homme, de respecter l'Etat de droit et de lutter contre la corrup-

tion ». Et de conclure que « les Etats-Unis suivent toujours de près l'évolution de la situation (sociopolitique) à Madagascar ». Le communiqué souligne que depuis le début de la crise, en mars 2009, Madagascar n'a pas rempli les conditions exigées pour pouvoir bénéficier des avantages de l'Agoa. Parmi les conditions exigées : l'existence d'une économie tournée vers le marché, d'un Etat de droit, d'une politique visant à réduire la pauvreté. La levée de tous les obstacles à la libéralisation du commerce ainsi qu'aux investissements des Etats-Unis, la protection de la propriété intellectuelle, les efforts dans la lutte contre la corruption, l'amélioration de la santé et de l'éducation, la protection des droits de l'homme et du travailleur et l'éradication de toute forme d'emploi de mineurs, figurent également parmi les conditions exigées. 40 pays subsahariens seront bénéficiaires des avantages de l'Agoa pour 2012, dont certains, ont constaté les autorités américaines, viennent de faire une avancée vers la démocratie comme la Côte d'Ivoire, le Niger et la Guinée. « La décision de non-réintégration de Madagascar à l'AGOA est d'origine politique » a affirmé le ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo. Les Etats bénéficiaires vont négocier mi-janvier du prolongement de l'AGOA jusqu'en 2015. Madagascar, dont l'éligibilité est encore suspendue, s'en tient à la veille informative et à la préparation des dossiers techniques en vue de la reprise des négociations.

Commentaire de *La Gazette* : « La Maison Blanche semble ignorer les misères qu'elle a engendrées du fait de l'élimination de Madagascar de l'AGOA. Lorsque l'on a appris que la Côte d'Ivoire, la Guinée-Conakry et Niger font leur entrée ou leur retour au sein de l'AGOA (désormais 40 Etats membres, au lieu de 37), force est de crier au scandale. Trois pays africains qui sont loin d'être une référence sur le plan des droits humains. Qu'importe, ce sont des copains... (...) On attend maintenant le prochain forum africain de l'AGOA qui se tiendra l'année prochaine - tenez-vous bien ! - en Ethiopie ».

11/01 - Le Parlement européen lance un groupe d'amitié entre l'UE et Madagascar. Le lancement se fera en présence de députés européens, de l'ambassadeur de France à Madagascar et de l'ambassadeur de Madagascar à Bruxelles. Ce groupe permettra de réunir parlementaires, institutions européennes et représentants de la société civile afin de mieux faire connaître la Grande Ile et de relancer le dialogue entre les deux partenaires. Philippe Boulland, le député européen français (UMP/PPE) est à l'origine de cette initiative. Ayant toujours œuvré dans le domaine humanitaire, il est également membre suppléant de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

13/01 - L'ambassadeur de l'UE à Madagascar, Léonidas Tezapsidis, indique que les techniciens préparent la formalisation et l'utilisation des 100 millions d'euros du 10^{ème} FED, dont la gestion devrait être assurée par des ONG et la société civile, en attendant la reconnaissance internationale qui interviendra après l'organisation d'élections libres et transparentes. La reprise progressive des aides est conditionnée par l'application des différentes phases de la mise en œuvre de la feuille de route, a-t-il laissé entendre. En 2011, les fonds débloqués dans le cadre des aides d'urgence et humanitaires se sont élevés à 25 millions d'euros. Le représentant de l'UE a indiqué que la ratification des Accords de Cotonou par le parlement de la Transition constituait une « étape essentielle ».

► Permis miniers, exploitation pétrolière, accaparement de terres

03/01 - Fermeture en vue de la carrière illégale de tourmaline d'Ikalamavony, dans la région Haute Matsiatra⁵. La ministre des Mines, Rajo Randriafeno, a rappelé que la production, la détention, le transport et la vente de produits miniers sont régis par des dispositions claires et précises, telles que définies dans le code minier et ses textes d'application. *La Gazette* explique que les autorités locales d'Ikalamavony s'arrogent les prérogatives de l'administration minière en délivrant des autorisations à des exploitants. Le montant peut aller jusqu'à plusieurs millions Ar par mois. Mais il n'y a pas que ces fausses autorisations et ces extorsions de fonds : des collectivités revendiquent aussi le droit de toucher des ristournes multipliées par 100, voire par 200 par rapport aux textes en vigueur. Mais comme sur tous les grands sites miniers du pays, aucun service minier n'est présent sur les lieux.

10/01 - Le permis de la société chinoise Mainland Mining toujours suspendu. Ses responsables attendent la levée de la suspension du permis environnemental par l'ONE concernant ses travaux sur le gisement d'ilménite de Fénérive-Est. Celui-ci va dépêcher sur place un comité technique de suivi interministériel pour constater de visu la réalisation des corrections qui ont été soumises à la compagnie concernant les dégâts causés par ses activités sur l'environnement et le non-respect de son cahier de charge. Cette mission pourrait entraîner le retrait définitif du permis si les réalisations s'avèrent insatisfaisantes. Mainland Mining ferait encore l'objet d'une plainte par une autre société minière dans la région qui déclare être victime de la colère de la population en raison des accidents causés par les véhicules de Mainland. D'après les estimations des dirigeants, le gisement de Fénérive-Est reste encore exploitable pour une durée de deux ans. Les infractions minières constatées dans cette région a conduit l'Office à refuser l'octroi d'un autre permis pour les travaux de recherche de la compagnie à Manakara. L'investisseur chinois

⁵ Début octobre 2011, selon *Tananews*, Ialy Rakotoniaina, épouse du PDS de Fianarantsoa, Pety Rakotoniaina, et membre du CST aurait été mise en cause dans un trafic de tourmaline en provenance Ikalamavony. Cf. Revue de presse du mois d'octobre 2011 p. 26

a été très critiqué par l'opinion publique en installant sur ce site du matériel d'exploitation, alors qu'il ne détient pas de permis environnemental. Son permis minier, de plus, n'autorise que des activités de recherche.

14/01 – EITI : d'autres compagnies vont intégrer le processus et s'ouvrir aux intervenants du secteur pétrolier. Des discussions sont en cours à ce sujet entre les responsables de l'EITI, les compagnies, la société civile et les ministères. Le prochain « *rapport de réconciliation* » devrait pouvoir les intégrer.

► Trafics de bois précieux

04/01 – Rappel sur les enjeux de la gouvernance dans le secteur environnemental. Les partenaires du secteur, entre autres la Banque mondiale et l'ambassade de Norvège, encouragent le nouveau gouvernement à poursuivre les initiatives déjà entreprises pour enrayer le trafic illégal de bois précieux qui profite à un petit nombre de personnes. Ils prônent le respect de diverses phases comme la poursuite des saisies et la certification individuelle des rondins, le marquage génétique, le recrutement d'une entreprise internationale pour organiser une vente aux enchères, le versement des revenus sur un compte spécial ainsi que l'organisation d'un débat national.

Des investisseurs malgaches et étrangers seraient prêts à installer une ou plusieurs usines de transformation. Cette solution à l'heure de plaire à *La Gazette*, qui y voit la possibilité de créer de la valeur ajoutée et d'offrir des emplois qualifiés à la population.

Salaires impayés. Des éléments de la Task Force qui a été mise en place pour s'attaquer aux trafics de bois de rose dans la région Sava (sans grand succès) se plaignent de ne pas avoir reçu leur salaire depuis 8 mois.

05/01 - Zafy Albert lance un défi à Andry Rajoelina. L'ancien président lui demande de divulguer en public l'identité des responsables du trafic de bois de rose qui a abouti à une saisie aux Comores en 2010. Il annonce mettre à la disposition du chef de la Transition, ainsi qu'à Omer Beriziky, premier ministre, un « *document détaillé et des preuves suffisantes pour dénoncer les noms des auteurs du trafic* ».

11/01 - Assainissement du secteur bois précieux : le ministère de l'Environnement sollicite l'aide du ministère de la Justice. Face à la recrudescence des exportations illicites, le ministère demande que les personnels du ministère de la Justice menant des enquêtes relatives aux infractions liées à l'exploitation forestière, soient habilités à saisir les officiers du ministère public installés au niveau des districts non pourvus de juridictions judiciaires, pour avoir des mandats de perquisition des entrepôts portuaires où sont stockés des bois précieux. Joseph Randriamiarisoa indique par ailleurs qu'une cellule environnementale a été instituée au niveau de chaque ministère. Elle sera responsable de la coordination des actions environnementales de chaque département.

13/01 - Adolpho Brizzi, Country manager de la Banque mondiale à Madagascar : « Les bois de rose sont à l'État ». Les opérateurs n'ont aucun droit sur les stocks en leur possession, ils ne doivent pas revendiquer une partie des gains résultant de la vente, étant donné que ces bois ont été extraits illégalement dans des réserves naturelles, souligne-t-il. « *Ces bois font partie des patrimoines nationaux et doivent ainsi bénéficier à tous* », précise-t-il. La Banque regrette que le processus de mise en vente traîne en longueur. Le premier ministre se défend en évoquant la complexité du dossier. Le gouvernement envisagerait de mettre à contribution les opérateurs qui détiennent des stocks légaux, en leur faisant payer des taxes pour la réalisation de grands travaux, comme la construction de routes. Une initiative condamnée par la communauté internationale car elle pourrait être interprétée comme une reconnaissance de l'activité des opérateurs et une incitation à poursuivre leurs méfaits.

14/01 - La compagnie coréenne Daewoo Logistics fait à nouveau parler d'elle. Selon la *LOI*, la compagnie a racheté toutes les parts de la société d'agrobusiness Madagascar Future Entreprises (MFE), qui lui avait servi d'antenne locale pour obtenir de grosses concessions foncières à Madagascar, avant que le scandale ne provoque l'abandon de ce projet. MFE avait négocié en 2008 avec Marc Ravalomanana l'accès à des milliers d'hectares de terres pour y cultiver du riz et d'autres produits agricoles dans le but de les exporter à Séoul. Cette filiale de Daewoo Logistics est restée à Madagascar durant ces 4 dernières années, où elle attendrait son heure pour relancer ses projets. Elle a même procédé à une augmentation de capital et son gérant sud-coréen Kwon Kim aurait entamé de nouvelles négociations avec les actuelles autorités malgaches. Le collectif Tany adresse une lettre ouverte au président de la Transition pour lui demander de faire preuve de transparence vis-à-vis des citoyens malgaches sur toutes les transactions déjà signées, en cours et prévues sur les terres. Il se dit préoccupé par ces informations eu égard aux surfaces concernées, à de la durée du bail et de l'ensemble des termes du contrat. Le Collectif rappelle qu'il avait été créé pour s'opposer à ce projet de Daewoo et Andry Rajoelina, en son temps avait dénoncé ce projet parmi les actes de mauvaise gouvernance du président de la République précédent. S'agit-il toujours d'un bail emphytéotique sur 1,3 million d'hectares pour 99 ans ? Quelles sont les contreparties prévues ? Dans quelles régions Madagascar Future Entreprise va-t-elle reprendre ses projets ?

► Monde des affaires

11/01 - Air France et Air Madagascar signent un accord de principe de partage de code sur la ligne Antananarivo / Paris. La mise en œuvre est prévue pour l'été 2012, à raison d'un vol quotidien. Les deux compagnies étudieront l'opportunité pour la compagnie malgache « *de rejoindre, à terme, l'alliance Skyteam* ». La compagnie aérienne nationale malgache a vécu une année 2011 très compliquée, avec en point d'orgue l'interdiction de ses avions longs courriers sur les destinations européennes. Elle a été contrainte à louer en urgence, et donc au prix fort, d'autres appareils. Cette bonne nouvelle devrait se concrétiser aussi par l'acquisition d'un nouvel avion, un Airbus A340 très certainement fourni par Air France, et donc par le retour officiel d'Air Mad sur le sol européen. La libéralisation du ciel a fait très mal aux compagnies nationales du sud-ouest de l'océan Indien, et l'adossement à un géant du secteur n'est pas forcément synonyme de succès, mais au point où il en était, Air Mad n'avait sans doute pas d'autre solution, estime *RFI*.

14/01 - 3^{ème} journée de cérémonie de vœux au palais présidentiel : le secteur privé réclame des mesures concrètes et immédiates pour relancer l'économie. Les délestages et l'insécurité ainsi que le paiement des arriérés de l'État doivent être résolus. Le président de l'Union des opérateurs malgaches insiste également sur la nécessité de protéger les produits locaux contre les importations illégales : « *il faut mettre en place un véritable esprit de défense des intérêts nationaux* », martèle-t-il. Les opérateurs dénoncent les harcèlements fiscaux dont souffrent des entreprises, la dégradation des routes, l'insécurité qui progresse tant en zone rurale que dans les centres urbains, ainsi que dans les transports, et les graves problèmes liés à la distribution pétrolières (de nombreuses stations services ont été contraintes de fermer). Les grandes questions politiques étant en passe d'être résolues, le secteur privé milite pour l'adoption d'une feuille de route économique. « *Cette année sera celle de l'agriculture. L'agribusiness est un des secteurs avec lesquels nous comptons réaliser la croissance prévue* », a déclaré Andry Rajoelina. La cérémonie a rassemblé 700 personnalités, dont un groupe important d'opérateurs chinois.

► Divers

05/01 - Période de soudure : les 20.000 tonnes de riz de l'État commencent à être débarquées. Le prix à la vente n'a pas encore été déterminé, il sera proposé conjointement par le ministère du Commerce et le ministère des Finances. Le prix final, la période de distribution, ainsi que les régions prioritaires seront fixés en conseil des ministres par le président de la Transition. 20 jours après l'arrivée du navire, les opérations de déchargement n'étaient toujours pas achevées.

06/01 - La peste gagne du terrain. Des régions jusque-là épargnées en sont infestées, malgré les nombreuses démarches de désinfection de l'Institut Pasteur de Madagascar (IPM). « *Nous avons mis en place une surveillance renforcée, une technique de dépistage, mais nous n'arrivons toujours pas à l'éliminer* », reconnaît le directeur général de l'IPM, Christophe Rogier. La peste constitue une menace pour la santé publique, car « *c'est une épidémie ré-émergente et négligée* », indique le représentant de l'OMS. Madagascar occupe la 2^{ème} place en Afrique en matière d'épidémie de peste. L'année 2011 est la période durant laquelle cette maladie a le plus touché la Grande Ile. 300 à 500 cas sont déclarés chaque année.

11/01 - Investissements publics 2012 : réduction à 697 milliards Ar, contre 1.252 milliards l'an passé, «faute de ressources disponibles». Dans la loi de finances, le secteur infrastructures est doté d'une enveloppe de 33,6% du Programme d'Investissement Public (PIP). La poursuite de la promotion de l'énergie, l'entretien des routes et des ouvrages d'art, l'accès de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement en zones urbaine et rurale, feront partie des grandes orientations. 26,2% du PIP seront consacrés au secteur productif : soutien à la production agricole par la rationalisation et l'optimisation des facteurs de rendement (utilisation de semences améliorées, développement de la mécanisation agricole...), protection des ressources naturelles, dont la lutte contre l'exploitation illicite des bois précieux, développement de la filière animale et renforcement de la sécurité sanitaire des produits d'élevage et de la pêche. Le secteur administratif est financé à concurrence de 12,7%. Les activités relatives à la bonne gouvernance seront priorisées, pour ne citer que l'assainissement de la gestion budgétaire de l'Etat et le renforcement de la sécurité publique. Sur le plan économique, l'engagement principal du gouvernement consiste en la concrétisation d'un plan de relance économique à court terme, axée sur la mise en place d'un climat de confiance, en vue d'une reprise progressive des opérations d'investissement. Le secteur social bénéficie de 27,5% du PIP. Dans le domaine sanitaire, les efforts seront focalisés sur le développement de l'accès aux services de santé, la garantie de l'état de santé de la mère et de l'enfant, particulièrement en milieu rural et chez les groupes vulnérables. L'enseignement technique sera revalorisé à travers le développement de l'apprentissage des métiers. Enfin, pour se prémunir des dégâts engendrés par les catastrophes naturelles, des mesures d'urgences seront adoptées.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada, Les Nouvelles (Madagascar), La Vérité (Madagascar), Madagascar Matin, Le Courrier de Madagascar, La Gazette de la Grande Ile, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Orange.mg, Mada.pro, Tananews, Times of Madagascar, Madonline, Madaplus, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Afrique Hebdo, SlateAfrique, Afriqueinfos

Taux de change : au 15/01/2012, 1 euro = 2865 Ariary (cours pondéré)